

MAIRIE DE VITREUX
☎ et 📠 03.84.81.06.56
mairie.vitreux@wanadoo.fr

Permanences :

Mardi et vendredi
de 14h00 à 17h00

N°4.2017

COMMUNE DE VITREUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Présents : Olivier ABRAHAM, Didier CABESTANT, Alain GOMOT, Damien PERRIARD, Bruno PIERRE, Mme Annie PETITJEAN

Absent : Sophie HOUDELLOT

Excusé : Raymond BALLOT qui donne procuration à Alain GOMOT, Marc GENTY qui donne procuration à Annie PETITJEAN, Daniel PIERRE qui donne procuration à Bruno PIERRE.

Secrétaire : Annie PETITJEAN

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la réunion du 7 avril 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents par 9 voix.

**DESIGNATION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS POUR LES
ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017**

Monsieur le Maire indique que c'est à la demande de Mr Le Préfet Du Jura que le conseil municipal est réuni pour procéder à l'élection de 1 délégué et de 3 suppléants chargés de le représenter pour les élections sénatoriales, dont la date est fixée au 24 septembre prochain.

Après avoir constaté que le bureau de vote était organisé conformément à la procédure, les membres du conseil municipal présents, constituant le quorum requis, ont procédé à l'élection de 1 délégué et de 3 suppléants en déposant dans l'urne leurs bulletins à l'appel de leur nom.

Ils ont ensuite procédé au dépouillement dont les résultats ont été dument communiqués et affichés conformément à la procédure.

Les résultats ont été les suivants :

Délégué élu GOMOT Alain : 9 voix

Suppléant GENTY Marc : 9 voix

Suppléant BALLOT Raymond: 9 voix

Suppléant PETITJEAN Annie : 9 voix

AUTORISATION POUR LA RANDONNÉE DU VAL DE PESMES DU 14 OCTOBRE 2017

L'association « Rando Nature du Val de Pesmes », dont le siège social est au 17 Grande Rue – 70 140 SAUVIGNEY-LES-PESMES, représentée par Monsieur BARDY Denis, demande l'autorisation à la commune de Vitreux du passage sur la commune d'une randonnée Quad le 14 octobre 2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 9 voix pour de donner l'autorisation à cette association

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLER DES RUCHES PAR MR GOMOT NICOLAS

Par courrier du 22 mars 2017, Mr GOMOT Nicolas demande l'autorisation d'installer des ruches sur une parcelle de la commune en bordure du bois des Chaubreux lieu-dit Champs Chevalier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents par 9 voix, d'accepter la demande de Mr GOMOT Nicolas.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL

Suite à une erreur d'imputation de la facture de l'entreprise CADOUX concernant les caniveaux rue de la Fontaine du 25 octobre 2016 d'un montant de 23 822.40 € il convient de prendre la décision modificative suivante :

Dépense fonctionnement :
Article 023/023: 23 822.40 €

Dépense investissement
Article 2151/21 : 23 822.40 €

Recette fonctionnement :
Article 773/77 : 23 822.40

Recette investissement
Article 021/021 : 23 822.40 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ Rappel – Horaires de fonctionnement des outils de jardinage et de bricolage

Nous vous rappelons que les horaires de fonctionnement des appareils de bricolage ou de jardinage utilisés par les particuliers sont fixés ainsi qu'il suit :

Du lundi au samedi inclus : 8h à 12h et 13h30 à 19h

Le dimanche et les jours fériés : 10 h à 12 h

DEROGATION : seuls les employés communaux sont autorisés à utiliser les appareils de bricolage ou de jardinage en dehors de ces horaires.

❖ Brulage de végétaux et autres

Il est rappelé qu'il est interdit de brûler des végétaux ou autres détritiques dans le village conformément à un arrêté du Préfet du 17 décembre 2002 référence DDAF/I ST 2002 585. Tous ces matériaux doivent être déposés à la déchetterie de Saligney, ouverte le mercredi et le samedi.

La circulaire n° NOR DEVR1115467C du 18 novembre 2011 rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers, et présente les modalités de gestion de cette pratique. Il est rappelé également qu'il est interdit de déposer ces matériaux dans les bois.

❖ **Congés été secrétariat.**

La mairie sera fermée du 8 août au 31 août inclus.

Fin de séance à 22H00

*Le Maire
Alain GOMOT*